



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85

pour l'admission en

Licence

3ème année

MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article D.613-38 permettant la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de formation post-baccalauréat,

Vu l'article 7 des statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'ils sont annexés au décret 1536-2022 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85 pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Licence

3ème année

MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)

est composée comme suit :

- [ALIGON Julien](#), Maître de conférences
- [BERRO Alain](#), Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 06/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

